



MAIRIE
DE
COUPIAC
12550

05 65 99 77 38
mairie.coupiac@orange.fr

Compte rendu Réunion du Conseil Municipal Séance du 19 novembre 2021

Etaient présents : Jean Claude SOUYRIS, Pascale BERGER, Ginette CADAS PEREZ, Alain CAREL, Jean Claude CONDOMINES, Marcel DALICHOUX, Delphine ONCINO, Marcelle OSBORNE, Elian SAYSSET, Martine VERACHTERT.

Pouvoir : Nicole BATAILLET-HEULLY, à Jean Claude SOUYRIS

Secrétaire de séance : Marcelle OSBORNE

Monsieur le Maire adresse ses condoléances et ses pensées suite au décès de Madame Martine Roques, à la famille dans ce moment douloureux et plus particulièrement à Stéphanie, fille de la défunte et agent municipal de la commune.

Monsieur Le Maire présente Marie-Ange PORTAL, nouvelle correspondante presse Midi Libre ; Sandrine BERNOUD, habitante de la Commune, qui souhaite découvrir le métier de secrétaire de mairie qui fera prochainement une immersion en vue d'un retour à l'emploi.

Sébastien PAUL, agent de maintenance à l'ACEVIA et intervenant avec les agents de la commune sur le site de la station d'épuration, présent lors de ce conseil municipal dont l'ordre du jour est majoritairement axé sur l'assainissement.

1. Compte rendu de la dernière réunion

Le compte rendu du 28 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Ordre du jour

- **Délibération 1** : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif de l'année 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, par 11 voix dont 1 pouvoir, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif de la Commune de Coupiac pour l'année 2020.

- **Délibération 2** : Autorisation de signature de la convention avec ATEMAX

Monsieur le Maire rappelle que les quantités importantes de graisse et de matière animale présentes à la station d'épuration nécessite l'intervention d'une entreprise pour la collecte et le traitement de celles-ci. Le but étant de garantir une sécurité sanitaire et éviter que ces matières ne polluent la nature par leur décomposition.

Monsieur le Maire rappelle également la nécessité de signer une convention avec une telle entreprise afin que l'évacuation des déchets soit conforme à la préservation de l'environnement

Monsieur le Maire propose une convention avec la société ATEMAX, marque du groupe AKIOLIS, spécialisée dans la collecte et la transformation des sous-produits animaux, pour un enlèvement tous les 15 jours.

Après présentation de cette convention, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix dont 1 pouvoir, autorise Monsieur Le maire à signer la convention avec l'entreprise ATEMAX et inscrit cette dépense au budget assainissement

- **Délibération 3** : Adoption règlement assainissement collectif

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'importance du règlement d'un service d'assainissement collectif qui doit préciser les règles de fonctionnement du service, clarifier les relations entre le service et ses usagers et prévenir les contentieux.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 L2224-7 et suivants ;

Considérant l'importance de disposer d'un règlement du service d'assainissement collectif, d'une part et d'autre part considérant la nécessité de définir par un règlement du service, les relations entre l'exploitant du service d'assainissement collectif et ses usagers, et de préciser les droits et obligations respectifs de chacun

Vu le projet de règlement d'assainissement collectif présenté ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix dont 1 pouvoir** :

- **Adopte** le règlement du service d'assainissement collectif dont le texte est joint en annexe
- **Autorise** Monsieur Le maire à le signer.

-Délibération 4 : Révision tarifs assainissement

Le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs du service assainissement collectif actuellement en vigueur : soit 60 € pour la part fixe et 0.90 €/m³ pour la part variable ont été votés par délibération du 11 octobre 2018 pour être appliqués en 2020 sur les consommations d'eau de 2019.

Il précise que les charges relatives à la gestion de ce service sont importantes du fait principalement des investissements réalisés ces dernières années pour la réhabilitation de la station d'épuration et la réhabilitation des réseaux situés dans le Mousse. Monsieur Le Maire ajoute que de nouveaux investissements seront nécessaires afin de rétablir un bon fonctionnement de la station par l'achat et l'installation de matériels tels que le remplacement des diffuseurs des rampes, les pompes.... De même il faut prendre en compte les charges à venir avec le traitement des boues sèches : vidange des bacs et compostage des boues sur des sites agréés.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de la redevance d'assainissement collectif.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix dont 1 pouvoir, décide :

- D'augmenter la part fixe pour la redevance assainissement collectif de 10 € ce qui ramène le prix à 70 €,
- D'augmenter la part variable pour la redevance assainissement collectif de 0.10 €/m³ soit un prix de 1.00 €/m³

Que ces tarifs seront appliqués en 2023 sur les consommations d'eau de 2022.

-Délibération 5 : Exonération des charges COVID 19 DSP camping Masnaut

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 20210208_DL04 désignant Monsieur Florent LOTIQUET comme délégataire pour la gestion et l'exploitation du camping municipal à compter du 1^{er} avril 2021.

Monsieur le Maire fait rapport des travaux de grande ampleur effectués par le nouveau délégataire à sa charge, une mise en valeur de ce site est constatée très rapidement. Celui-ci s'est retrouvé confronté à la crise sanitaire dès son ouverture, l'empêchant d'atteindre ses objectifs financiers, se retrouvant ainsi avec des dépenses d'investissements supplémentaires.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, au vu des efforts effectués, de la volonté de perdurer et d'évoluer du délégataire, et de pallier à l'impact de la crise sanitaire, une exonération des loyers du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2021, soit 120 €*6= 720 € ainsi qu'une remise exceptionnelle sur le montant des ordures ménagères à hauteur de 50 % soit 819/2= 409.50 €

Vu l'exposé du Maire, le conseil municipal souhaite soutenir le délégataire, 9 voix dont 1 pouvoir et 2 abstentions, valide la proposition exceptionnelle du Maire, et autorise Monsieur Le Maire à n'émettre que les titres suivants pour l'année 2021 au tiers Florent LOTIQUET :

- les loyers d'octobre, novembre et décembre 2021 soit 120€ *3 = 360 €
- Les ordures ménagères à hauteur de 409.50 €

3. Questions diverses

- **Achat tracteur** : - Alain Carel a, en ce début d'après-midi initié les agents et participé à la mise en main de ce nouveau matériel.

- Monsieur le maire indique que des habilitations sont nécessaires pour la conduite des engins roulants de la commune. Suite à la réception de 3 devis demandés à des centres de formation, le choix retenu est le C.F.P.R (Centre de Formation Professionnelle de la Route) de Luc La Primaube pour le caces R482 (initial pour Davy et renouvellement pour Aurélien) et habilitation Engins de Chantier TRACTEUR TONDEUSE. Le coût des formations est de 2 030 €.

- **Compte rendu du conseil d'école** : l'arbre de la laïcité (ginkgo biloba) a été acheté cette semaine, la plantation se fera dans le parc de la mairie, d'autres types d'arbres sont en prévision, action mise en place en partenariat avec la directrice de l'école dans le cadre d'une mission scolaire.

- **Bulletin municipal** : une nouvelle réunion de travail concernant l'élaboration du bulletin est programmée vendredi 26 novembre, 10H00.

- **Projet territoire** : Un travail de diagnostic est mené activement par les élus de la commune dont la réflexion est désormais ouverte vers plusieurs champs d'action tels que la jeunesse (notamment les plus de 13 ans), les nouveaux habitants, tourisme, transport à la demande, aire de camping-car

- **Maison de santé** : le nouveau médecin est en place. Une action pour le devenir de la pharmacie est en cours.

- **Rallye des 11 clochers** : Elian a participé à une réunion d'information et d'organisation le 28 octobre à Réquista, celui-ci est prévu le 10 juillet 2022 et comme indique son nom il passera par 11 villages. Elian aura besoin de volontaires pour la préparation et le bon déroulement de cette action touristique.

Fin de séance 17h00